



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE VALIÈRE

**Séance du mardi 25 avril 2023
A 18 H 30 - Mairie**

Membres Titulaires du Conseil Municipal

Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Philippe GRENIER – Rémi HERPIN - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN - Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – Ingrid VOLLEREAU – Eric LAPIERRE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour Déclaration d'Utilité Publique – Parcelle B 680 lieu-dit Pech d'Engisclé
3. Délibération pour convention avec le SYADEN- Diagnostic éclairage public.
4. Aménagement parkings – Emplacement du château d'eau et parvis de l'école.
5. Fleurissement de la Place.

6. Questions diverses.

Présents

DURAND Viviane, BRU Jean-Paul, CAMBRIELS Catherine, HERPIN Rémi, MAZAROTTI Stéphanie, RIVAT Hervé, CAMBRIELS Rémy, PECH Marie, LAPIERRE Éric, NUIJTEN Ingrid, SOURD Nicolas.

Représentés

M. Gérard DAUZAT procuration à Mme. Viviane DURAND
M. GRENIER Philippe procuration à M. Nicolas SOURD.

Absents excusés

M. Charles CATHALA
Mme. Ingrid VOLLEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents	2
Procurations :	2
Quorum :	8

Président de séance : Madame Viviane DURAND

Nomination d'un secrétaire de séance : Hervé RIVAT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. M. Hervé RIVAT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 28.03.2023.

2. Délibération pour Déclaration d'Utilité Publique – Parcelle B 680 lieu-dit Pech d'Engisclé

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des parcelles formant la rue du Pech d'Engisclé sont propriétés de la Commune, à l'exception de la parcelle cadastrée B 680.

Elle indique que la rue du Pech d'Engisclé nécessite des aménagements rendus nécessaires à cause de l'augmentation des constructions sur cette voie. Aménagements impossibles puisque la Commune n'est pas propriétaire d'une partie de cette voie.

La parcelle B 680 s'intercale entre les parcelles B 665 et B 707. Ces dernières ne peuvent pas être transférées dans le domaine public communal, la continuité avec le domaine public étant rompue.

Compte tenu des négociations amiables non abouties, Madame le Maire indique la nécessité de recourir à l'acquisition de la parcelle B 680 par voie de l'expropriation

A cet effet, Madame le Maire explique qu'il convient de saisir Monsieur le Préfet de l'Aude pour solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable à une Déclaration d'Utilité Publique de la parcelle B 680.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour convention avec le SYADEN- Diagnostic éclairage public.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n° 2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1. La réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que pour les intervenants techniques ;
2. L'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
3. Être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et de SYADEN.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Aménagement parkings – Emplacement du château d'eau et école.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une étude nécessaire à l'élaboration du dossier en vue de demande de subvention pour la réalisation de parkings sur l'emplacement du Château d'eau et sur le parvis de l'école.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Fleurissement de la Place.

Dans un souci d'économie d'eau, il est proposé de planter des plants supportant la sécheresse.

Vote pour : 13 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance – A définir

Clôture de la séance à 20 heures 00.

Signatures

Viviane DURAND, Maire, et Présidente de séance :

Hervé RIVAT, Secrétaire de séance :